

18.8.2 Le temps de fermeture du sectionnement visé au paragraphe 13.3.1 (soit le temps qui s'écoule depuis le moment où le signal de fermeture est donné jusqu'à ce que le sectionnement soit totalement fermé) ne devrait pas dépasser :

$$\frac{3600 U}{LR} \quad (s)$$

Dans cette formule :

U = le volume du creux (m^3) au niveau auquel le signal se déclenche

LR = le débit maximal de chargement agréé entre le navire et l'installation de terre (m^3/h)

Le débit de chargement devrait être réglé de manière à limiter les à-coups de pression en cas de fermeture du sectionnement, de sorte qu'ils ne dépassent pas un niveau acceptable, compte tenu de la manche ou du bras de chargement, des circuits de tuyautages du navire et de terre, selon le cas.

18.9 Prescriptions complémentaires en matière d'exploitation

Des prescriptions complémentaires applicables en matière d'exploitation sont énoncées dans les paragraphes suivants :

3.8.4, 3.8.5, 7.1.1.5, 8.2.5, 8.2.7, 9.4.2, 12.1.1, 12.1.10, 13.1.4, 14.2.5, 14.2.6, 14.3.1, 15.1, 15.2, 16.2.2, 17.4.2, 17.6, 17.7, 17.12, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18, 17.20.